du local où elle avait lieu, l'intervention de M. Séguin, commissaire de police, a été jugée nécessaire. Une enquête est ouverte.

Wasquehal. — *Récompense.* — Mme Houssemart-Delournie, sage-femme, vient d'obtenir de l'administration préfectorale une médaille en bronze à titre de récompense pour son zèle dans la propagation de la vaccine pendant l'année 1892. Nos félicitations à Mme Houssemart.

Nous offrons à nos lecteurs un livre de cuisine *pratique et simple* dont les explications concises donnent en peu de temps une connaissance parfaite de l'art culinaire. Les menus pour chaque jour de l'année sont en rapport avec les productions de la saison et permettent aux ménagères de varier leur plat sans augmenter leur budget. — Prix exception nel : 3 francs. 7573

Les nouveaux plans de Roubaix & de Tourcoing monumentaux, industriels et commerciaux, publiés par l'administration des plans monumentaux de France et édités par le *Journal de Roubaix*, viennent de paraître. Ces plans, dressés avec le plus grand soin par M. E. Sternheim, sont des indicateurs indispensables à tous les fabricants et négociants, comportant la description de tous les établissements industriels et des monuments publics de Roubaix, Tourcoing et de leurs environs. Les plans imprimés et gravés d'une façon toute artistique, sont en vente dans nos bureaux, au prix de 1 fr. 72305

COMMUNICATIONS

BEURRE PUR, DÉLICIEUX, à 3 fr. 80.
Maison centrale de la laiterie d'Oostcamp, à Roubaix, rue du Bois, 13 (treize). **Ne pas confondre !**
Dépôts : rue Pierre-de-Roubaix, 150, à Roubaix ;
" rue de l'Industrie, 2 (près la rue de Lille), à Roubaix ;
et *aux Halles Centrales* (stalle 124);
" rue de l'Hôtel-de-Ville, 4, à Tourcoing.
N. — Exiger sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 76573

FANFARE DELATTRE. — Les membres exécutants sont instamment priés d'assister à la répétition générale vendredi prochain en vue de l'étude de nouveaux morceaux.

LETTRES MORTUAIRES ET DEUILS
depuis 3 fr. le cent
IMPRIMERIE A. VEUVE REMY. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

La fermeture des barrières de dégel. — Un arrêté de M. le Préfet du Nord, daté du 16 janvier et publié le lendemain par M. le Maire de Wattrelos, prescrit la fermeture des barrières de dégel.

TOURCOING

Une réunion de la Commission des Eaux. — Lundi après-midi, la Commission intercommunale des Eaux a tenu une longue séance à l'Hôtel-de-Ville de Tourcoing. Etaient présents : les Maires des deux villes ; MM. Lepers, Tranuoy et Devernay, pour Roubaix ; Masure-Six, Delavaivre et Goube d'Anzin, pour Tourcoing. Il a été question de l'arrêt des travaux à la canalisation des eaux potables et principalement de l'affaire du réservoir du Huchon et de sa reconstruction.

La séance ne s'est terminée que vers sept heures du soir.

Ouverture de la crèche de la rue des Poutrains. — Un avis municipal a été placardé, jeudi, annonçant que la crèche de la rue des Poutrains sera ouverte à partir de lundi prochain.

Pour faire admettre les enfants, les mères doivent présenter leurs demandes à la Mairie, Bureau des Ecoles (section des enfants du 1er âge), en représentant : un appert ou bulletin de l'acte de naissance du l'enfant ; un certificat constatant que la mère est occupée hors de chez elle et un certificat délivré par le médecin, attachés à la crèche constatant que l'enfant n'est atteint d'aucune maladie contagieuse ou autre, de nature à faire refuser son admission.

Le médecin délégué est M. Paul Beulque, qui se tiendra à la disposition des mères, tous les jours, de midi à 1 heure, à son domicile, rue de la Gare, n° 3.

La crèche sera ouverte tous les jours, sauf les dimanches et les jours fériés, 1/2 heure avant l'ouverture et fermée 1/2 heure après la sortie des ateliers.

La rétribution est fixée, ainsi que nous l'avons dit, à 0.10 c. par jour et par enfant; elle devra être versée entre les mains de la directrice, chaque jour, au moment du dépôt de l'enfant.

Les barrières de dégel. — Les barrières de dégel seront fermées le jeudi 18 janvier, à six heures du matin, sur les chemins vicinaux d'intérêt commun, du territoire de Tourcoing.

Suivant les règlements, pourront seuls circuler sur lesdits chemins : 1° les courriers de la malle ; 2° les voitures de voyage suspendues, étrangères à toute entreprise publique de messagerie ; 3° les voitures non chargées; 4° les voitures chargées, montées sur roues à jantes d'au moins 0m.11 c. de largeur et attelées seulement d'un cheval, quel que soit le nombre de leurs roues.

Alliance Française. — Nous rappelons la séance d'inauguration qui aura lieu aujourd'hui, jeudi, 18 janvier, à huit heures et quart du soir, dans la grande salle des mariages à l'Hôtel-de-Ville.

Une conférence sera donné par M. A. Boutroue, commandeur de l'ordre de Saô Thiago du Portugal, chargé de plusieurs missions par le ministre de l'instruction publique, sur l'Alliance Française en Orient, Alexandrie, Port-Saïd, Jaffa, Jérusalem, Bethléem, Beyrouth, Damas, les écoles subventionnées par l'Alliance Française.

Nous apprenons que l'Exarque d'Antioche, Mgr Géraijiry, assistera à cette réunion.

Aux bonnes ménagères ! — Achetez le **délicieux beurre** d'Oostcamp, chez Tanghe-Verdonck, rue de l'Hôtel-de-Ville, 4, Tourcoing. Beurre de crème de toute pureté, 3 fr. 80 le kilog.
Maison Centrale : rue du Bois, 13 (treize), Roubaix.
Dépôts : rue Pierre-de-Roubaix, 150 à Roubaix;
" 2, rue de l'Industrie, 2 à Roubaix.
et aux *Halles Centrales* (stalle 124)
N. — Exiger sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 76573

Inspecteur de douanes de Tourcoing à Mouscron ! — C'est le titre que s'est donné chez divers marchands de la Croix-Rouge et de la Marlière, l'ex-instituteur Vandenbroucк. Plusieurs plaintes ont encore été déposées contre lui, entre les mains de M. Cotard, après le départ du prisonnier pour Lille. (Au dernier moment il avait tout avoué).

A la frontière. — Les gendarmes de Tourcoing ont remis jeudi entre les mains de leurs collègues de Mouscron, un sieur Jules Bourgois, âgé de 28 ans, sans profession, né aux Mœres, poursuivi par le Parquet de Courtrai, pour tentative de meurtre sur le garde-champêtre de la commune.

Une importante prise de marchandise de contrebande. — Mercredi à 6 heures du matin, le sous brigadier des douanes Georges Willy et les deux préposés Georges Fourmanoy et Eugène Rousseau, de la brigade mobile de Tourcoing, ont attaqué à la ruelle Codron trois individus porteurs de ballots qui ont aussitôt rebroussé chemin en abandonnant leurs charges, à la vue des douaniers. Après une longue poursuite à travers champs l'un des fuyards a pu être capturé; il se nomme Cézar Parmentier, 17 ans, bâcleur, demeurant rue des Coulons, n° 22, à Tourcoing. Il s'est dit à la solde d'un inconnu et a refusé de dénoncer ses compagnons. Après rédaction du procès-verbal, au bureau des douanes de Neuville, par application des articles 41, 42 et 43 de la loi de 1816; et de la loi du 2 juin 1875, le prisonnier a été remis à la gendarmerie.

Les trois charges de poivre en grains du poids de 109 kilog. avaient une valeur de 438 fr.

Bondues. — *Tirage au sort.* — Liste des jeunes gens qui doivent prendre part au prochain tirage :

Jean-Charles Barbier de la Serre, Jules Beuque, Florimond Blondeau, Jules Boussemart, Alphonse Capelle, Emile Cousa, Jules Debonnet, Léon Debonnets, Jean-Baptiste Desbonqueu, Emile Desmarez, Jules Desplanques, Emile Desquenes, Jules Dourmaux, Jules Duquesne, Emile Flament, Jules Hasebroucк, Desire Hennebo, Emile Honoré, Ernest Joire, Louis Lagache, Julien Leben, Carlos Leman, Henri Lesage, Emile Libert, Louis Lievin, Jules Maressaux, Jean-François Mullier, Jean-Baptiste Six, Alphonse Wallaert, Louis Backesaneth (étranger), G. Flamont.

Roncq. — *Un vol de vêtements.* — Un domestique, Henri Castelain, occupé chez M. Haquette, cultivateur, rue de Lille, où il demeure, vient de s'apercevoir qu'on lui a dérobé par effraction, d'un coffre en bois, placé au grenier, un grand nombre de vêtements et deux portemonnaie contenant ensemble une somme de trente-quatre francs; le tout d'une valeur de deux cent quatre vingts francs.

Le coffre était fermé à clef et n'avait pas été ouvert depuis quelque temps. C'est en l'examinant fortuitement que le domestique s'est aperçu du vol.

Il n'est par conséquent pas possible de préciser à quel moment il a été commis. L'auteur est inconnu.

LILLE

Société industrielle du Nord de la France. — *Essais comparatifs de la force absorbée par les câbles et par les courroies.* — Dans sa réunion du 15 janvier, la Société industrielle, complétée par les adhérents aux essais de force motrice que le comité du génie civil a décidé de faire prochainement, a nommé la commission définitive suivante :

MM. V. Dubreuil, ingénieur-architecte, Roubaix, président du comité du génie civil et président de la commission ; Chapuis, ingénieur en chef des mines ; Gruson, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées ; Obry, ingénieur en chef de l'association des propriétaires d'appareils à vapeur du Nord ; le président du Conservatoire des arts et métiers de Paris.

MM. Capse, professeur, membre représentant l'Association mechanical engineers de Londres; Witz, ingénieur des arts et manufactures, docteur ès-sciences; Bonnet, ingénieur principal de l'Association des propriétaires des appareils à vapeur du Nord; Schmidt, ingénieur en chef de l'Association d'Amiens.

MM. Dujardin, constructeur, ingénieur à Lille; Vigneron, ingénieur des arts et manufactures, directeur de filature; Villain, constructeur, Lille; Neu, ingénieur électricien de l'école polytechnique; Vandekerkove, ingénieur constructeur à Gand; Société alsacienne de constructions mécaniques à Mulhouse et Belfort, en tout quinze membres.

Chronique de l'enseignement. — M. Buisine, docteur ès-sciences, est nommé professeur de chimie appliquée à l'agriculture et à l'industrie à la faculté des sciences de Lille.

M. Fabre, docteur ès-lettres, chargé d'un cours d'histoire du moyen-âge à la faculté des lettres de Lille, est nommé professeur adjoint à la même faculté.

Société industrielle. — La Société industrielle du Nord de la France tiendra sa séance solennelle, pour la distribution des récompenses, dimanche prochain 21 janvier, dans la grande salle des fêtes de son hôtel, 116, rue de l'Hôpital-Militaire.

La distribution des récompenses sera précédée d'une conférence de M. Moissan, membre de l'Institut, sur le *Four électrique, la préparation des métaux réfractaires, et la production du diamant pur.*

Une installation électrique spéciale permettra à M. Moissan de répéter ses expériences.

Les portes seront ouvertes à une heure et demie et fermées à deux heures et demie.

Société des agriculteurs du Nord. — La société des agriculteurs du Nord compte organiser, à l'occasion du concours régional agricole qui aura lieu à Lille, du 2 au 10 juin prochain, une exposition agricole des produits du sol.

Elle prie ceux de ses membres qui comptent participer à cette exposition d'en faire la déclaration le plus tôt possible à M. le Président de la Société, rue Faidherbe, n° 45, à Lille, en indiquant quels sont les produits qu'ils ont conservés à cet effet et quelle est la surface, comme longueur de table, largeur de table et hauteur, nécessaire à leur exposition.

Une vieille affaire. — Le nommé Jean Vervoghe, demeurant chemin des Bois-Blancs, a trouvé, dans les fossés de la citadelle, un coffret en acier, fracturé et contenant six coupons détachés de valeurs russes et deux bordereaux au nom de Mlle Azelart, rue Nationale, 98.

Cette personne, on s'en souvient, avait été la victime d'un audacieux voleur, il y a six semaines environ. Jamais on n'a pu arrêter le voleur qui, désespérant de pouvoir se défaire des coupons, les a jetés ainsi que le coffret, là où on les a retrouvés. Ils ont été reconnus par Mlle Azelart.

Un escroc. — Le père d'un jeune prévenu, Alexandre Desfontaines, se voyait abordé mercredi à l'audience correctionnelle par un monsieur très bien mis qui lui offrit de défendre son fils à bon marché, disant s'appeler Robert Clément, avocat à Paris, et rédacteur d'un grand journal de Lille.

Le père accepta et versa sur le champ une somme de 5 fr. 90.

Quand l'affaire Desfontaine fut appelée, l'individu se présenta devant le tribunal et demanda la remise à huitaine, mais, sur le refus du prévenu, le soi-disant avocat s'empressa de déguerpir.

Il fut arrêté par l'agent de service, amené devant M. Marion, commissaire de police, où il reconnut s'appeler en réalité Charles Raps, 36 ans, né à Bruxelles, mais se prétendant avocat.

Cet individu, qui a fait à l'estaminet Souvier, rue du Palais, des dépenses exagérées, qu'il n'avait pas payées, sera poursuivi également de ce chef. Il a été gardé à la disposition de la justice.

Bourse linière. — Lins de pays. — La récolte s'épuise sensiblement; prix en hausse.

Lins de Russie. — Il s'est traité un peu plus d'affaires que la semaine dernière, un certain nombre d'acheteurs s'étant décidés à payer les prix demandés.

Etoupes de peignage — Hausse croissante et continue sur toutes les sortes et qualités ; il se traiterait encore plus d'affaires si la matière était plus abondante.

Fils. — Les filateurs écoulent largement leur production à prix très fermes.

Fils de jute. — Affaires toujours très actives ; prix en hausse.

Toiles.— Bon courant d'affaires à prix en hausse.

Marché aux blés de Lille du 17 janvier 1894. (Cours commercial.) — Blés : de 15 à 16 francs les 80 kilos.

Les farines sont offertes en boulangerie, de 27 à 28 fr
La vente y est difficile cette semaine.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mercredi 17 janvier.* — OUVRIER IMBRIÉ. — Un jeune homme de 17 ans, Adrien Nuns, était allé chez son patron M. Castel, boulanger à Roubaix, pour réclamer le règlement de son compte. Comme l'un et l'autre n'étaient pas d'accord sur le chiffre, l'ouvrier s'emporta et finit par briser quelques vitres dans l'habitation.

De là la comparution de Adrien Nuns en correctionnelle pour bris de clôture : il est condamné à huit jours d'emprisonnement, mais avec application de la loi Bérenger.

UN PROCÈS de contrefaçon qui fourmille surtout en détails techniques, est débattu entre un entrepreneur de métiers de Roubaix et deux autres entrepreneurs, l'un mécanicien, l'autre menuisier, à propos de la propriété d'un brevet d'invention pour persiennes mécaniques.

La cause est mise en délibéré.

Cour d'appel de Douai. — *Audiences des 16 et 17 janvier.* — VENTE DE BIENS DE MINEURS DONT LE PÈRE EST ADMINISTRATEUR LÉGAL. — Il est rare que, devant les tribunaux, se plaident d'aussi intéressantes questions que celle d'aujourd'hui soumise à la première chambre de la Cour.

Il existe à Tourcoing, rue Quiétem n° 8, une maison avec 835 mètres carrés de fonds et terrain. Elle appartient indivisément aux enfants mineurs de M. Paul Didry-Dubruille, brasseur à Tourcoing.

Celui-ci est administrateur légal des biens des dits mineurs. Il n'est pas leur tuteur. Leurs père et mère vivent, en effets, tous deux.

M. Paul Dervaux, négociant en vins et spiritueux à Tourcoing, offre de la maison, pour agrandir ses magasins, 18,000 francs. C'est un prix important, vu l'état de l'immeuble. Les mineurs et leur administrateur légal ont tout intérêt à l'accepter. Ils l'acceptent donc.

Mais M. Dervaux met à son achat la condition expresse que toutes les formalités exigées par la loi, seront remplies, afin qu'il soit à l'abri de tout danger d'éviction et n'ait pas à craindre que les mineurs, devenus majeurs, puissent critiquer la vente.

Quelles sont ces formalités ? Il semble qu'elles doivent être, depuis longtemps, déterminées par un texte de loi ou par la jurisprudence. La question paraît de celles qui sont susceptibles de se présenter chaque jour.

Elle n'en est pas moins, en droit, très discutée. Les systèmes des auteurs sont nombreux. Sans doute, les formalités sont très nettement déterminées par le code, lorsqu'il s'agit de biens de mineurs en tutelle. Mais elles ne le sont pas de même quand il s'agit d'enfants dont les parents vivent encore l'un et l'autre. La loi, très prolixe sur les obligations des tuteurs, se borne à poser le principe de l'administration légale du père, tant que dure le mariage de ce dernier avec la mère.

Dans l'espèce, M. Didry père a commencé par saisir le tribunal civil de Lille, par voie de requête, de la demande que l'immeuble fût mis en vente, sur la mise à prix de 18,000 francs. Les juges ont répondu le 9 juin 1893, que l'administrateur légal pouvait faire tout ce que bon lui semblait, sans autorisation.

M. Dervaux ne se contenta pas de cette décision. Il exigea, pour se garantir davantage la propriété irrévocable de l'immeuble, d'être assigné en exécution de sa promesse d'achat. C'est ainsi qu'a été rendu contradictoirement et contentieusement, le 10 août dernier, un second jugement du tribunal de Lille.

Cette fois, les juges de première instance décident « que la loi n'a point défini les pouvoirs de l'administrateur légal; que, si étendus qu'ils soient, ils ne lui permettent pas de faire d'autres actes que ceux que comporte une bonne administration, au sens le plus large du mot; qu'il est évident, notamment, que le père ne peut aliéner les immeubles de ses enfants qu'autant qu'il y a nécessité absolue ou avantage évident, c'est-à-dire que l'aliénation n'est valable que si elle est, eu égard aux circonstances, l'acte d'un bon père de famille. »

Le tribunal ajoute « qu'il n'a point reçu de la loi pouvoir de constater, vis-à-vis de l'administrateur légal comme vis-à-vis du tuteur, cette nécessité ou cet avantage évident et, par suite, de l'habiliter à vendre ces immeubles; qu'il ne peut ni directement ni indirectement, ni par voie de requête gracieuse, ni par voie contentieuse en condamnant à réaliser une convention de vente, un acquéreur qui ne s'est obligé qu'à la condition expresse que le père justifierait d'une capacité complète. »

Le jugement dit enfin : « que si, pour apprécier l'opportunité de la vente, on devra toujours se reporter à l'époque du contrat, la question ne pourra être débattue judiciairement qu'alors que les enfants auront capacité pour ester au procès et prendre partie. »

En conséquence, M. Didry père est débouté de son action tendant à obliger M. Dervaux à passer acte d'achat. C'est, si le contrat est réalisé, sa validité en suspens jusqu'à la majorité des mineurs; ou plutôt, dans l'espèce, c'est la perte pour ceux-ci d'une vente avantageuse, M. Dervaux voulant acheter maintenant, mais en toute sécurité pour l'avenir.

Appel est interjeté. Un seul avocat, Me de Beaulieu, se présente à la barre. MM. Didry père et Dervaux sont, en effet, d'accord. Ce qu'ils cherchent l'un et l'autre, c'est que dès à présent, de par un arrêt de justice, l'irrévocabilité de la vente à passer soit garantie à l'acquéreur.

M. le conseiller de Montluc, rapporteur, a exposé l'affaire à ses collègues de la Cour.

Me de Beaulieu a fait ensuite connaître les différents systèmes et les autorités à l'appui de chacun d'eux. Il tend personnellement à admettre le droit du père d'agir seul, sans conseil de famille ou avis de famille, ni intervention de justice.

Les systèmes divers peuvent se ramener à trois principaux. D'après le premier, le père a pleine capacité, à lui seul, pour agir. D'après le second, il faut un conseil de famille ou un avis de parents, et une homologation judiciaire, exactement comme en matière de tutelle. D'après le troisième, il ne faut pas un avis de parents; il n'y a pas de conseil de famille en cas d'administration légale du père, car la garantie de cette administration est dans la présence de la mère qui vit; mais il convient cependant de s'adresser à la justice, pour qu'elle examine, apprécie l'acte à passer, l'autorise et le rende ainsi définitif.

M. l'avocat-général Taiturier a donné ses conclusions à l'audience du lendemain. Il a conclu contre le droit du père d'aliéner seul, de sa propre autorité, les biens de son enfant.

Nous ferons connaître l'arrêt.

Concerts et Spectacles

Croix. — La fanfare du Crêchet organise pour le dimanche 28 janvier prochain, un grand concert vocal et instrumental, qu'elle offrira à ses membres honoraires ainsi qu'aux familles des membres actifs. Nous publierons prochainement le programme de ce concert, qui promet d'être des plus attrayants et pour lequel la Fanfare est assuré le concours d'artistes très renommés. Le concert aura lieu dans la salle municipale des fêtes.

Grand Théâtre de Roubaix
Jeudi 18 Janvier 1894

Par suite d'une indisposition de Madame Jau-Boyer, la représentation de *Werther* annoncée pour jeudi 18 courant sera remplacée par une représentation du célèbre opéra-comique de Bizet

CARMEN

L'excellent prima-donna du Grand Opéra de Gand: Mme Dargissonne, a bien voulu accepter de remplir le rôle de *Carmen*.

La représentation de jeudi sera donc probablement le plus grand succès de la saison.

L'administration du Grand-Théâtre rappelle au public que la troupe de Gand ne donnera plus que quatre représentations cette saison.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Le mauvais état de la rue de Mons

Monsieur le Directeur du
Journal de Roubaix

Je vous serais fort obligé si vous vouliez bien insérer cette lettre dans votre prochain numéro.

La rue de Mons, rue qui conduit au hameau des Trois-Ponts, est devenue impraticable : une couche de boue de dix centimètres en recouvre les pavés, tellement elle est en mauvaise état ! la population des Trois-Ponts, étant, en majeure partie, composée d'ouvriers, ceux-ci sont forcés de piétiner dans la boue, plusieurs fois par jour, pour se rendre à leur travail.

La municipalité de la ville ne devrait pas négliger de faire le nécessaire pour rendre la route meilleure.

Recevez, Monsieur le Directeur, mes remerciements anticipés. *Un habitant des Trois-Ponts.*

NORD

Nos représentants au Parlement. — Scrutin sur l'ensemble de l'amendement de M. Jaurès au projet de loi de conversion du 4 1/2 0/0.

Ont voté *pour* : MM. Basly, Defontaine, J. Guesde, Lemire, de Montalembert, Lamendin.

Ont voté *contre* : MM. Achille Adam, Boudenoot, Carpentier Ristbourg, Henry Cochin, Cogez, Dron, Dussaussoy, Evrard Kiiez, Achille Fanien, Georges Graux, Guillemin, Hayez, général Iung, Jonnart, Le Gavrian, Loyer, Michau, Pierre Legrand, Plichon, Ribot, Rose, baron des Rotours, Sirot-Mallez, Weil Mallez, Taillandier.

N'a pas pris part au vote : M. Lepez.
Absent par congé : M. Emile Dubois.

Un vol audacieux dans un presbytère. — M. le curé de Foucquevillers, en entrant tier vers six heures dans son cabinet de travail, s'aperçut qu'un malfaiteur y avait pénétré, après avoir brisé le carreau d'une fenêtre.

Il ne tarda pas à se rendre compte qu'il avait été victime d'un vol des plus audacieux; mais quand le vol avait-il été commis et par qui ? L'enquête le démontrera sous peu, espérons-le.

Dans une armoire non fermée à clef, le voleur s'était emparé d'une montre en nickel portant le n° 12638 et d'une somme de 900 francs qui se trouvait dans une boîte.

Cette somme de 900 francs se décomposait comme suit :

2 billets de 100 fr., 6 de 50 fr., 20 pièces d'or de 20 fr. et le reste en pièces de 2 fr., 1 fr. et 50 c.

La gendarmerie de Foucquevillers a commencé son enquête et il en résulterait que de graves soupçons pèsent sur un inconnu qui a été vu dans la commune.

Suicide d'une jeune fille à Cambrai. — Mardi, vers 5 h. du soir, une jeune fille de 26 ans, Antonia Oblin, employée comme servante chez M. B... capitaine, est montée au grenier de la maison de ses maîtres et s'est tiré un coup de revolver dans la tête. La mort a été instantanée. On ne sait à quoi attribuer cet acte de désespoir.

Les parents de cette malheureuse fille habitent, nous dit-on, la commune de Séranvillers.

Suicide d'un Lillois à Douai. — Mardi, vers trois heures de l'après-midi, un jeune homme, M. X..., âgé de 23 ans, célibataire, employé comptable, originaire de Lille, y demeurant rue Sans-Pavé, se présentait à Douai, rue des Ecoles, 26, chez M. Victor Taillieu, cabaretier-logeur, et demandait une chambre pour se reposer.

Le jeune homme était dans une tenue correcte, jaquette et gilet noirs, pantalon à lignes marron. Il avait aux pieds des bottines à élastiques.

Mercredi matin, ne l'ayant pas vu descendre, on pénétra dans la chambre qu'on lui avait louée au 3e étage. On le trouva morte, le corps en travers du lit, les jambes pendantes, les yeux grands ouverts, la tête contre l'oreiller maculé d'une large tache de sang.

Le malheureux s'était tiré un coup de revolver dans la tête, un peu au-dessus de la tempe gauche. Les bras étaient ramenés le long du corps, l'arme avait glissé de la main; on l'a retrouvée au côté droit de la poitrine, dans un pli de la jaquette. Aucun voisin n'a entendu le bruit de la détonation.

Avant de mourir, l'infortuné avait écrit une lettre au commissaire de police pour lui faire part de sa détermination motivée par un chagrin d'amour et le priant d'avertir sa mère dont il donnait l'adresse.

Il avait sur lui une somme de 5 fr. et quelque menue monnaie de billon.

La mère a été avertie par télégramme.

Un accident mortel à Caudry. — Un terrible accident est arrivé hier soir, vers 8 heures, en gare de Caudry. Un employé de la gare voulant traverser la voie avant le passage du train, a été renversé et a été complètement broyé. Cet homme, âgé de 25 ans, habitait Bertry.

Criminel attentat à Pérenchies. — Dans la nuit de mardi à Mercredi, vers 11 heures du soir, des individus ont saisi une ange en bois et l'ont mise sur la voie du chemin de fer. Heureusement, aucun accident ne s'est produit. Une enquête est ouverte.

Un vieillard brûlé vif à Preures. — Ces jours derniers, vers deux heures de l'après-midi, la femme André Sellier, ayant eu besoin de s'absenter, avait laissé, assis au coin du feu, son mari, un vieillard de 74 ans. Un quart d'heure après, rentrant, elle trouva le malheureux entouré de flammes. On craint qu'il ne puisse survivre à ses brûlures.

Vol de 80 francs à Frelin. — Une paire de harnais d'une valeur de 80 francs appartenant à M. Legrand, marchand de chevaux à Frelin, lui a été dérobée sans qu'on sache par qui ni comment.

PAS-DE-CALAIS

Dans le bassin houiller. — La circulaire suivante a été distribuée dans la nuit de mardi à mercredi, dans toutes les cités ouvrières de la Compagnie de Bully-Grenay :

« *Aux ouvriers de la Compagnie de Bully-Grenay,*

» Citoyens et camarades de travail,

» Il y a quatre ans environ, vous trouvant encore entre les mains des exploiteurs de la mine, vous travailliez 11 et 12 heures par jour et pour un salaire de quatre francs à peine.

» Depuis, vous affranchissant du joug de vos patrons, proclamant dans le Syndicat votre esprit de solidarité, vous avez obtenu non seulement la réduction des heures de travail, mais encore une augmentation de votre salaire, qui, peut être encore bien insuffisant, n'en est cependant que plus en rapport avec le périlleux et fatigant travail auquel vous êtes astreints.

» Aujourd'hui, la Compagnie, qui croit vous avoir abattus à la suite de la dernière grève et vous tenir de nouveau dans ses fers, vous impose des longues coupes.

» Allez vous ainsi courber l'échine devant la volonté arrogante et hautaine de vos maîtres ? Allez-vous prêter l'oreille aux racontars de quelques mouchards ? Allez-vous enfin tomber dans le piège que l'on vous tend ? Nous faisons appel à vos bons sentiments et nous vous disons : Si vous faites des longues coupes, avant un mois verrez vos salaires diminués, et bientôt vous, vos femmes et vos enfants serez réduits à la misère.

» Vos patrons disent avoir besoin d'extraire beaucoup de charbon en ce moment. Répondez leur : « Nous sommes heureux de voir les affaires reprendre, mais nous ne voulons point nous imposer un surcroit de travail alors que nos frères, chassés sans pitié de la mine, sont encore inoccupés.

» Vous voulez du charbon ? Vous voulez produire beaucoup ? Eh bien reprenez les congédiés. Vous commettrez un acte d'humanité et vous servirez vos intérêts en même temps. »

» Camarades de travail, ne nous trahissons pas, restons unis et pas de longues coupes.

» Vive le Syndicat !

» *Un groupe de mineurs.* »

PORTRAITS
Artiste Portraitiste Russe
A. MISSCHKIN
Se charge des portraits d'après nature et des agrandissements d'après photographie de toutes grandeurs.
RUE TINKERMANN, 58 35793

BELGIQUE

Mort de M. Victor Arnould. — On annonce la mort, à l'âge de 56 ans, de M. Victor Arnould.

M. V. Arnould avait joué, dans la politique, un rôle important. Il fut pendant deux années (1882 84), député de Bruxelles.

C'est dans la presse qu'il a brillé. Ses derniers efforts furent consacrés dans la *Nation* à l'œuvre du Congo dont il s'était enthousiasmé.

Les frères Rorique. — Me Dubois, avocat des frères Rorique, vient d'adresser à M. Carnot, une lettre d'un marin anglais, parvenue de Liverpool, et dans laquelle ce marin dit qu'il a connu les frères Rorique à bord du *Vagabond*, voilier anglais sur lequel ils étaient embarqués : il donne sur eux les meilleurs renseignements et dit qu'à bord du *Vagabond* il ne s'est produit aucune tentative d'empoisonnement ainsi qu'on l'a reproché aux frères Rorique.

Terrible explosion à Gand. — On télégraphie de cette ville, le 17 :

Ce matin, à 7 heures, une violente explosion de gaz est survenue dans notre ville, dans la maison du notaire Rolland, rue de la Monnaie.

L'explosion s'est produite dans une chambre du premier étage donnant sur la rue aux Furies. Toutes les vitres des fenêtres et celles-ci mêmes ont été brisées, les barres de fer pliées et tordues.

La servante de M. Rolland, la nommée Marie Straetewaegen, âgée de 25 ans, a été grièvement blessée à la tête. Elle a été transportée à l'hôpital dans un état alarmant.

Les dégâts matériels sont énormes. Tout le mobilier et la maison sont endommagés.

On ignore les causes de l'explosion.

Un coup de grisou. — On écrit de Falisolle, 17 janvier :

« Aujourd'hui, vers 7 heures du matin, un coup de grisou s'est produit au charbonnage de Falisolle.

» Malheureusement, trois ouvriers ont été brûlés : deux légèrement au visage ; le troisième, plus grièvement aux mains et à la figure, sans que, cependant, sa vie soit en danger.

» L'explosion a été provoquée, paraît-il, par un hiercheur qui était porteur d'un de ces petits pistolets de deux sous avec lesquels les enfants font éclater des amorces en papier. L'imprudent s'est livré à ce jeu dans une taille grisouteuse. »

Bruxelles. — Le gouvernement belge accepte que la convention conclue en 1862 avec la France, pour l'entretien des cours d'eau non navigables, mitoyens entre les deux pays, soit mise en vigueur dès maintenant en ce qui concerne les départements des Ardennes et de l'Aisne et la province du Hainaut.

Mouscron. — L'administration communale nous communique l'avis suivant :

« Le Collège des Bourgmestre et Echevins informe ses administrés qu'aux termes de l'art. 140 de la loi communale, le budget de la ville pour l'exercice 1894, se trouve déposé à l'Hôtel-de-Ville, aux bureaux du Secrétariat, et y restera à l'inspection du public jusqu'au 26 janvier 1894 ».

— *La garde-civique.* — Le major, chef de la garde civique, porte à la connaissance des intéressés, que le conseil de recensement siégera le dimanche 28 janvier prochain, à 10 heures du matin, à l'Hôtel-de-Ville, pour procéder à l'examen des réclamations qui lui seront soumises.

— *A propos de la tentative d'assassinat d'Herseaux.* — On se rappelle qu'en septembre dernier, une tentative d'assassinat a été commise sur la personne du garde champêtre Ange Verecke. Un individu, surpris en flagrant délit de braconnage, avait tiré sur le garde, le 15 1/4 en voyant pas moins de soixante-seize plombs dans les jambes. Plusieurs arrestations s'ensuivirent mais tous les inculpés durent être remis en liberté.

Or, le parquet de Courtrai vient de lancer, à ce sujet, un mandat d'arrêt contre un terrassier, Jules Bourgois, né à Beurle (Belgique) arrêté, rue Sébastopol, il y a un mois environ, par la police de sûreté de Roubaix, et écroué depuis à la maison d'arrêt de Lille.

Mardi soir, Bourgois a été remis par la gendarmerie de Tourcoing, entre les mains des gendarmes De Taye et Lefebvre, de Mouscron, et écroué à la prison de Courtrai pour être mis à la disposition du procureur du roi.

— *Arrestation d'un déserteur.* — Mercredi, vers sept heures du matin, les gendarmes Dullouez et Lefebvre ont arrêté un déserteur, Achille Deblanc, né à Courtrai, soldat au 1er régiment de chasseurs à pied, en garnison à Charleroi, qui a quitté son corps depuis le mois d'avril 1893.

Il a été conduit à Mons et mis à la disposition de l'autorité militaire.

Menin. — *Statistique de l'état-civil pour l'année 1893.* — *Naissances.* — C'est au nombre de 661 que se sont élevées les naissances durant l'année 1893.

Elles se décomposent comme suit :

Enfants légitimes, 287 du sexe masculin, et 237 du sexe féminin, soit 544.

Naissances illégimes, 23 garçons et 34 filles, ensemble 57.

Il y a eu 23 morts-nés dont 11 garçons et 12 filles.

Mariages. — 122 mariages ont été célébrés pendant l'année 1893 et 192 publications ont été affichées à l'Hôtel de Ville.

Décès. — Les 420 décès survenus durant la même année se subdivisent ainsi au point de vue du sexe :

Sexe masculin, 208; féminin, 212.

Les naissances s'étant élevées à 601, il y a donc un excédent de 181 en faveur des naissances.

Etat comparatif. — Si nous consultons les résultats des trois années précédentes, nous trouvons pour 1892, un nombre de 551 naissances, pour 1891, un total de 548 et pour 1890 un de 487.

Les mariages sont de 112 pour l'exercice 1892, de 102 pour 1891 et de 101 pour 1890.

Quant aux décès, il en a été constaté 415, compris 37 morts-nés en 1892, 503 compris 28 morts-nés en 1891 et 471 compris 25 morts-nés en 1890.

Estaimpuis. — Voici la liste des miliciens qui doivent prendre part au tirage au sort qui aura lieu le lundi 29 janvier courant, à 9 heures du matin à Templeuve :

Bertelle Jules, Briel Alphonse, Buyck Jules, Dassonville Alphonse, Degandt Gustave, Delgranche Jules, Delplanque Alfred, Delporte Charles, Deslée Pierre, Delavernier Moïse, Dillies Emile, Dupont Louis, Duquenne Tarcille, Duvilers Gustave, Glorieux Ernest, Hespel Henri, Hubant Emile, Jacques Omer, Lefebre Pierre, Modart Octave, Rousset Henri, Tronteseaux Emile, Vanhoutreve Alphonse, Vanneste Paul.

Courtrai. — *Foire aux chevaux.* — Le mardi, 30 janvier et le mardi 20 juin 1894, au marché au bétail, à ces mêmes dates aura lieu un concours, à 2 heures précises sur la place du Monument (Casino).

1° Pour les plus beaux chevaux de trait hongres, de race indigène, de 3 ans et plus : 1er prix, 50 francs et une médaille en vermeil ; 2e, 40 francs et une médaille en argent ; 3e, 25 francs et une médaille en bronze

2° Pour les plus belles juments de trait de race indigène de 3 ans et plus : 1er prix, 50 francs et une médaille en vermeil ; 2e, 40 francs et une médaille en argent ; 3e, 25 francs et une médaille en bronze.

3° Pour les plus beaux chevaux hongres de race indigènes, de moins de 3 ans : 1er prix, 40 fr. et une médaille en vermeil; 2e, 25 fr. et une médaille en argent; 3e, 15 fr. et une médaille en bronze.

4° Pour les plus belles pouliches de race indigène, de moins de 3 ans : 1er prix, 40 fr. et une médaille en vermeil; 2e, 25 fr. et une médaille en argent; 3e, 15 fr. et une médaille en bronze.

Le 26 juin aura lieu un 5e concours pour les plus beaux poulains et pouliches de l'année, de race indigène : 1er prix, 25 francs et une médaille en vermeil; 2e, 15 francs et une médaille en argent.

Les chevaux destinés au concours seront inscrits de 9 à 11 heures du matin, à l'estaminet « La Ville de Furnes, » au Marché au Bétail.

Il ne sera perçu aucune taxe de stationnement, ni de droit d'entrée au concours.

VANDERBILT ET GARRISON

En tête de la liste des contribuables de New-York figure, à la c